



L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le onze janvier, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents** : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoint** au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GAVARD-PERRET Alexandre, LAVERRIERE Magali, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

**Absents représentés** : Pouvoir de CAMUS Isabelle à CHEMINAL Joëlle ; de GERNAIS Benjamin à Pochat-Baron Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de MACHERAT Martial à STAROPOLI Michel ; de VAUR Florence à LAVERRIERE Magali

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 21
Représentés : 5
Votants : 26

Délibération n° D2023\_003– FINANCES

**Attribution d'une subvention au ski club de Villard, section nordique**

Le ski club de Villard, section nordique, accueille 209 adhérents, dont 15 licenciés de la commune. Il sollicite un soutien financier pour accompagner ces jeunes humainement, et financièrement selon leur niveau de compétition.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 30€ par adhérent de la commune, soit un total de 450 Euros.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **ATTRIBUE** une subvention au ski club de Villard, section nordique, d'un montant de **450 € pour l'année 2023** ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.

VOTE	POUR	25	G. MILESI
	CONTRE	0	
	ABSTENTION	1	
<b>Adopté à la majorité</b>			

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal Pochat-Baron

Le secrétaire de séance  
Gérard MILESI

Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 25/01/23  
Publication en ligne le 26/01/23  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale GRANDGIRARD